

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 7 décembre 2009 à la salle des Jardins

Il est 20h17 lorsque M. Didier Hostettler, Président du Conseil, ouvre la séance.

M. HOSTETTTLER souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour ce dernier Conseil de l'année 2009 ainsi qu'à Mme Barraud représentant le Journal la Côte.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents **36**

Membres excusés **7**

Membres non excusés **2**

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Modification de l'ordre du jour:

Suite à une discussion entre le motionnaire M. Tavernier et la Municipalité, le point 5) *Réponse à la Motion Tavernier 2* de l'ordre du jour est annulé. Une communication sera faite dans l'échéancier.

L'ordre du jour prévoit : après modification

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2009
- 3) Correspondance
- 4) Communications municipales
- 5) **Budget 2010**
- 6) Propositions individuelles
- 7) Divers

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que modifié.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 29 juin 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 29 juin 2009 est accepté à l'unanimité moins une abstention. M. Hostettler prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

4. Correspondance

- | | |
|-----------------|---|
| 25 août | Réception d'un courrier adressé aux Préfectures et aux communes concernant le calendrier des élections communales 2011, fédérales 2011 et cantonales 2012 |
| 28 août | Réception d'une copie d'un courrier adressé aux Municipalités des communes vaudoises concernant les Elections communales générales du printemps 2011 |
| 31 août | Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif aux votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2009 |
| 23 sept. | Courrier aux Conseillers les informant de l'annulation de la séance du Conseil communal du 5 octobre |

- 23 sept.** Réception du rapport de la commission technique chargée d'étudier l'avant projet sur les aménagements extérieurs du bâtiment communal.
Dont lecture est faite par M. Rebmann
- 8 oct.** Courrier de La FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) invitant le Président du Conseil communal à l'Assemblée générale le mercredi 11 novembre 2009 à Morges
- 28 oct.** Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif aux votations Cantonales et fédérales du 29 novembre 2009
- 31 oct.** Courrier du Comité d'organisation du souper saucisses invitant le Président du Conseil communal à l'apéritif qui précédera le souper le samedi 14 novembre 2009 dès 18 h 30
- 9 nov.** Courrier à Mme Lise-Marie Ischi excusant le Président du Conseil à l'apéritif qui précédera le souper saucisses le 14 novembre
- 9 nov.** Courriel à La FEDEVACO excusant le Président du Conseil lors L'Assemblée générale du mercredi 11 novembre 2009
- 11 nov.** Réception du Budget 2009 de la Municipalité
- 18 nov.** Courriel du Président du Conseil à la Municipalité concernant la motion Tavernier 2 et le budget suivi d'une réponse immédiate
- 26 nov.** Réception du rapport de la commission gestion-finances pour le budget 2010
- 26 nov.** Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir

5. Communications municipales

ECHEANCIER

A. Préavis 14/2006 Création de la salle de dégagement au collège de la Crossette et mise en conformité de la barrière de l'escalier qui nous avait été demandé par le Canton.

Les travaux devaient être effectués durant l'été. Où en sommes-nous ?

Mme POULY répond qu'effectivement les travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires 2009, tout est en ordre.

B. Préavis 2/2007 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 2'040'000.00 pour la transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale et aménagements de la Pace du Village.

M. CHARMEY dit être déçu du manque d'intérêt pour la visite du chantier du bâtiment communal organisée pour les membres du Conseil le jeudi 9 juillet à 18 h 00, peu de personnes étaient présentes.

Concernant les travaux, ils suivent le planning établi, la fin des travaux est prévue pour fin janvier, mi-février.

Le déménagement et l'aménagement sont prévus courant mars.

Le bail pour le bureau actuel a été dénoncé pour fin mars.

« Le Président du Conseil m'avait demandé si une inauguration du bâtiment était prévue et je lui ai répondu que la balle était dans le camp du Conseil. Si vous pouvez former une commission pour organiser une inauguration, cela nous aiderait, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes qui organisent, mais inauguration il y aura. »

Concernant les aménagement extérieurs : Dans l'attente de la présentation d'un préavis, des petits aménagements provisoires seront effectués afin que l'entrée du bâtiment soit accessible et propre.

Pour les aménagements extérieurs définitifs, nous devons régler les problèmes dus aux marchés publics.

M. MONNIN ajoute que comme l'a dit M. le Syndic, en ce qui concerne les travaux, nous sommes tout à fait dans les temps. Le souci de la Municipalité était de respecter le préavis présenté, d'autant plus que l'on avait à faire à une transformation, et dans une transformation il peut y avoir des surprises, toujours difficiles de prévoir avant que l'on ne démonte le bâtiment.

Nous sommes très content de vous dire que nous sommes parfaitement dans les chiffres proposés et qui ont été adoptés. Ce qui veut dire que nous n'aurons en principe pas de dépassement pour le bâtiment.

Nous nous sommes donné beaucoup de peine dans les adjudications. Comme annoncé lors d'un précédent Conseil, nous avons établi des règles du jeu ; celui qui est le meilleur marché et qui respecte le cahier des charges établi par l'architecte et la Municipalité, selon le préavis, se voit adjudger les travaux. En respectant ces règles nous sommes totalement restés dans le cadre du préavis, ce qui est une bonne nouvelle.

M. MIGNOT demande par rapport au projet initial, s'il n'y aura pas de volets, par exemple sur la façade Est comme on peut le voir actuellement ?

M. CHARMEY répond que le projet initial l'a toujours montré, nous n'avons rien changé, il n'y aura pas de volets sur la façade Est, c'est un vœu des monuments historiques.

Explication sur les monuments historiques : Ce bâtiment était en deux parties, une ancienne et une récente, pour montrer la partie la plus récente, ils nous ont demandé de montrer une différence faite par les volets et les stores. Nous n'avions pas le choix.

M. MONNIN ajoute que nous avons eu la chance de mettre les deux bâtiments au même niveau, ce qui change un peu l'aspect du bâtiment, mais cela permet d'avoir plus de volume à l'intérieur, mais pour le reste nous avons été obligé d'accepter cette décision.

Mme ROSAT dit que justement concernant le bâtiment communal il manque des volets sur la façade Est par rapport au plan que l'on nous avait montré, et qui a été accepté dans le préavis, c'était un superbe bâtiment, on s'est dit que ça allait le mettre en valeur. Il manque également sur la façade Nord, une fenêtre et des volets et sur la façade Ouest, côté Préverenges, il manque 2 fenêtres à gauche de l'entrée et il n'y a plus de porte fenêtre, plus de balcon et plus de volets, donc il semble que c'est un bâtiment un peu inachevé, et tristounet avec ces volets gris. Beaucoup de personnes du village sont étonnées de cette couleur et du changement.

M. CHARMEY répond que la façade Est où se trouvait le perron n'a pas changé par rapport au projet, simplement qu'entre le projet et la mise à l'enquête, l'Etat, (monuments historiques) nous a obligé à différencier les deux parties du bâtiment. D'où un décalage entre les trois premières fenêtres avec volets et les 2 autres avec stores. Ils n'ont pas accepté la symétrie proposée.

Quant au balcon il a été abandonné, mais il ne figurait pas sur les plans de la mise à l'enquête ; ce sera simplement un couvert, mais le bâtiment n'est pas encore terminé.

C. Préavis 3/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.00 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie.

Info au 2 mars 2009 : Salles de classes ainsi que salle des maîtres, travaux effectués lors des vacances d'été 2009

Mme MAEDER répond qu'effectivement le sol des classes ainsi que la salle des maîtres ont été comme prévu réalisés pendant les vacances d'été 2009.

La Municipalité a décidé de clôturer le solde de ce préavis 3/2008.

Les travaux restants, soit : les stores de la salle de gym, les ouvrants du local voirie et du local pompier, ainsi que la ventilation aux vestiaires feront l'objet d'un nouveau préavis avec une nouvelle étude et de nouvelles offres.

D. Préavis 2/2009 Projet de renforcement de la modération du trafic à Denges

Mme MAEDER répond que l'enquête publique pour les aménagements du projet de ralentissement dans le village s'est terminée le 3 décembre à minuit.

8 personnes sont venues consulter le dossier

2 d'entre elles ont formulés des remarques

3 ont fait opposition au projet

Ces remarques et oppositions sont à l'étude auprès de la Municipalité. Il est trop tôt pour que la Municipalité puisse vous donner ses conclusions.

M. TAVERNIER demande si l'on peut estimer combien de temps cela va prendre pour lever les oppositions.

Mme MAEDER répond que la procédure suit, nous sommes dans l'attente de la synthèse CAMAC, donc de l'avis du Canton, dès réception de cette synthèse, la Municipalité aura 10 jours pour se déterminer sur les remarques et les oppositions.

La levée des oppositions est de compétence municipale. Le cas échéant, l'opposant a un droit de recours qui est de 30 jours, et ensuite c'est le tribunal administratif.

E. Amendement au budget - mise en état et divers aménagements des Pavillons pour l'UAPE Les Pirates.

M. CHARMEY répond que l'inauguration des Pavillons a eu lieu le 5 septembre, les Pavillons ont été rénovés dans les délais, tout le monde était content.

M. VUILLE aimerait en tant que membre de l'association l'UAPE et conseiller, remercier autant le Conseil qui a accepté ce projet que la Municipalité qui a également tout fait pour que ce système et cette association puisse prendre naissance. L'inauguration a été un succès, tout le monde est content, des plus âgés aux plus jeunes, longue vie à l'association.

F. Motion TAVERNIER 2 du 29 juin 2009 Pour que Denges rejoigne le réseau de vélos en libre service de l'agglomération Lausanne-Morges.

(Qui était à l'ordre du jour, mais suite à un accord entre le motionnaire et la Municipalité, nous n'aurons aujourd'hui qu'une information de la municipalité.

M. MONNIN dit que la réponse à la motion ne sera pas faite ce soir, mais donne quelques informations qui permettront de patienter.

Nous avons pris en compte cette motion déposée par M. Tavernier lors du dernier Conseil au mois de Juin de cette année.

Dès septembre nous avons débuté notre travail en analysant toutes les possibilités et tout ce qui s'est fait jusqu'à maintenant.

Nous avons pris contact avec Lausanne Roule, association à but non lucratif créée en 2003 qui a pour but de promouvoir le vélo comme moyen de déplacement en milieu urbain par la mise en place et l'exploitation d'un système de prêt et de location de vélos.

Avons pris note que les 11 premières stations du réseau Lausanne-Morges ont été inaugurées à Morges, à l'UNIL, à l'EPFL, à Ouchy et une 12^{ème} station a été installée en septembre de cette année chez Medtronic à Tolochenaz.

Dès 2010 la commune de Préverenges installera une station avec 10 vélos près de l'Auberge de l'Etoile proche de notre quartier des Moulins.

Avons pris contact également avec Echandens, commune voisine, pour connaître leur position et les éventuelles possibilités de collaboration.

Avons pris note qu'une station avec une dizaine de vélos nécessite un investissement d'environ Fr. 85'000.00 à quoi s'ajoute des frais d'exploitation annuels d'environ Fr. 10'000.00, plus bien entendu le terrain à mettre à disposition.

La Municipalité a décidé de prendre un peu de recul pour présenter sa réponse à la motion Tavernier 2 et ne manquera pas de la déposer en principe lors d'un prochain Conseil.

G. Divers

a. Risque d'effondrement du cabanon de M. Constantin

Visite du service de salubrité plus ou moins prévue dans l'année ?

Mme. MAEDER répond qu'effectivement la visite de la commission de salubrité a eu lieu et l'architecte conseil a rendu son rapport. Ses constatations ont été transmises au propriétaire de la parcelle concernée avec l'obligation de mettre en conformité cette bâtisse, afin d'éviter tout risque d'accident. Nous avons donné un ultime délai au 30 novembre 2009 avant dénonciation au Préfet.

La semaine dernière l'entreprise mandatée nous a contacté, et a promis que ces travaux seront effectués cette semaine. Il va sans dire que nous suivons attentivement ce dossier.

b. Lettre à Swisscom de la Municipalité au sujet de BlueWin TV

M. CHARMEY répond que comme dit lors du précédent Conseil, Swisscom viendra faire une séance d'information, nous mettrons la salle à disposition, mais pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles de leur part.

c. Information sur l'étude du chauffage pour l'école

M. MONNIN répond qu'un bureau d'étude a été mandaté pour le chauffage du collège. Ce dernier nous a rendu sa détermination.

La Municipalité préavise favorablement l'éventualité d'installer un chauffage à pellets, qui fera l'objet d'un préavis que l'on apportera plus tard.

Etant donné les nombreux préavis et les nombreux objets à suivre en ce moment, nous avons regardé avec les spécialistes afin de savoir quel en était le degré d'urgence. Nous pouvons sans problème reporter ces travaux d'une année.

Nos élèves seront toujours chauffés.

De façon à pouvoir aussi prendre un peu de recul et s'occuper des choses comme le bâtiment et le nouveau préavis concernant les aménagements extérieurs. Il y a aussi un problème financier, il ne faut pas vouloir tout mettre en même temps, donc nous repoussons d'une année, l'étude est toujours totalement valable, et nous la reprendrons au moment voulu.

d. Uniformisation des statistiques scolaires. Nombre d'élèves, de classes, etc...

Mme POULY répond que suite à la question de Mme Rosat lors du dernier Conseil au sujet des différences constatées dans les chiffres présentés dans le rapport de gestion 2008, il y a effectivement une explication.

En effet, le tableau présentant la répartition en classes et en nombre d'élèves dans nos 4 communes nous est transmis au mois de mai par l'EPSP avec les chiffres pressentis pour la rentrée à venir.

En octobre, l'EPSP nous redonne les chiffres exacts au 1^{er} octobre qui suit la rentrée scolaire avec donc le chiffre définitif du nombre d'élèves enclassés et du nombre de classes qui ont été ouvertes.

Si l'on tient compte des arrivées tardives d'élèves, des déménagements, des imprévus, il y a forcément entre le mois de mai et le mois d'octobre un décalage avec les chiffres.

L'EPSP nous transmet des chiffres tout à fait corrects, cependant la remarque de Mme Rosat était tout à fait pertinente puisque la précision que je viens de vous apporter ce soir ne figurait pas dans le rapport de gestion.

Je veillerai donc à préciser ceci lors du prochain rapport de gestion.

Mme ROSAT remercie Mme Pouly pour ses informations.

M. DU PASQUIER demande concernant le collège de Préverenges, quand est-ce que les élèves de Denges qui actuellement vont à Beausobre, pourront intégrer les classes de Préverenges ?

M. MONNIN répond : "lorsque le collège sera construit."

Le permis de construire a été délivré et les travaux vont débutés au printemps 2010. Il faudra attendre 2012 pour les élèves.

Mme MAEDER donne une information concernant le collège de la Crosette :

Suite à une communication de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire DGEO reçu au mois d'août 2009 et afin de lutter contre la propagation des bactéries, notamment du virus de la grippe H1N1, nous avons au Collège de la Crosette, procédé au remplacement des pains de savon par des distributeurs de savon liquide, les linges ont été remplacés par des distributeurs de papier essuie mains dans les classes et par des sèche-mains électriques dans les toilettes. Nous avons également fait de même dans les toilettes de la salle des jardins.

M. CHARMEY donne une information au sujet du Noël ensemble.
 Cette année la Municipalité a remis en place le Noël Ensemble qui se passera comme l'an passé à la péniche gourmande le 24 décembre à partir de 18 h 00.
 Une participation de Fr. 10.- sera demandée pour le repas du soir, qui sera suivi d'une veillée. L'année dernière seulement une dizaine de personnes était présente.

H. Dates proposées pour les Conseils communaux de 2010

- a. Lundi 8 mars 2010
- b. Lundi 28 juin 2010
- c. Lundi 4 octobre 2010
- d. Lundi 6 décembre 2010

6. Budget 2010

M. HOSTETTLER invite M. Salquin à donner lecture du rapport de la commission gestion-finances, sans les conclusions.

M. SALQUIN ajoute que M. Richard Pleux ne figure pas sur la liste des présences mais était présent aux 2 séances.
 Concernant la demande de la liste des bénéficiaires des dons (rubrique 112.365.00) la Municipalité a répondu que ce n'était pas d'ordre publique, la liste peut être uniquement consultée par la commission de gestion et ne peut pas être transmise.

La discussion est ouverte.

M. TAVERNIER demande pour quelles raisons cette liste des bénéficiaires de dons n'est pas d'ordre publique?

M. CHARMEY répond que c'est la loi vaudoise sur les communes qui le dit, c'est de compétences municipales, elle peut être consultée uniquement par la commission gestion-finances accompagnée d'un municipal.

◆ Chapitre 1 : Administration générale – page 4 & 5

M. TAVERNIER dit qu'au point 112.365.00 Dons, aides et subventions, le montant a été augmenté, une partie de cette augmentation est certainement liée au 425^{ème} anniversaire de l'Abbaye, ce qui est très bien.

"Par contre lors de la séance sur les comptes au mois de juin, j'avais demandé quelle était la participation de la commune par rapport aux associations sportives et culturelles, comme cela fait plusieurs années qu'il y a les mêmes montants qui sont de Fr. 45.- pour les moins de 10 ans et de Fr. 70.- pour les plus grands, j'avais également demandé que soit considéré une augmentation.

Il avait été répondu que la Municipalité prenait note."

« Je voudrais demander à la Municipalité ce qu'il en est de cette demande, merci. »

Mme POULY répond qu'il est vrai que la question avait été posée aux comptes lors de la dernière séance, il est vrai que ce compte là, comme cela a été précisé auparavant est de compétences municipales, il avait été évoqué de voir avec nos communes voisines ce qui se pratiquait pour que l'on ait une uniformité à ce niveau là. C'est encore quelque chose qui se discute entre communes, c'est la raison pour laquelle les montants pour le budget 2010 sont restés inchangés.

M. HOSTETTLER désire faire une remarque :

« L'allocation du montant est de la discrétion de la Municipalité, mais pas le montant lui-même qui lui est de la discrétion du Conseil communal, nous sommes bien d'accord. »

C'est le Conseil communal qui décide du montant qui est sur le budget, maintenant comme il est utilisé, c'est du ressort de la Municipalité.

M. MONNIN répond que ce n'est pas tout à fait Juste.

M. HOSTETTLER répond que oui, nous pouvons au niveau du Conseil l'amender si nous le désirons, tout montant sur le budget peut être amendé par le Conseil.

Le budget est du ressort du Conseil communal, l'utilisation du budget au moment où il est approuvé est tout à fait du ressort de la Municipalité.

M. MONNIN répond que c'est correct, mais comme l'a dit Mme Pouly nous avons concernant les subventions que l'on donne une règle que l'on a établie ; cette règle est en train d'être discutée avec d'autres communes pour éventuellement la changer mais cela reste de compétences municipales.

M. TAVERNIER ajoute que si la question a été posée, c'est parce que l'on m'a fait remarquer que Préverenges donnait Fr. 100.- par enfant de plus de 10 ans, je ne sais pas combien ils donnent pour les moins de 10 ans, si c'est plus ou si c'est moins. Bien entendu, ces sommes qui sont données dans les associations sportives et culturelles en dehors de la commune de Denges, crée quand même certains grincements. Ma demande était d'avoir le même montant distribué par les communes environnantes. Si l'on prend certaines associations sportives, il y a quelques enfants de Préverenges, mais énormément d'enfants de Denges. Dans ce cadre là, je pense qu'un effort par rapport aux montants qui sont discutés pouvait être fait rapidement.

« Donc ma question est : Peut-on imaginer qu'une solution en 2010 puisse être trouvée rapidement, quitte à demander un avis technique. A-t-on la possibilité de le faire en cours d'année ou bien faut-il demander une augmentation de montant afin de vous donner la liberté d'augmenter en cours d'année et ne pas attendre le budget 2011 ? »

M. CHARMEY répond qu'il n'y a pas qu'aux associations sportives que l'on donne des subventions pour les enfants jusqu'à 10 ans et de 10 à 20 ans. Nous donnons également à ceux qui font du théâtre, nous donnons à plusieurs associations culturelles et sportives.

Il est difficile de dire maintenant, s'il faut mettre Fr. 10'000.00 de plus. Nous aidons toutes les sociétés qui nous transmettent les liste des enfants de Denges. Il est impossible de dire au début de l'année la somme que nous allons verser en fin d'année.

M. TAVERNIER répond :

« Loin de moi de vouloir avantager un club plus qu'un autre. Pour moi, cela doit être le même montant pour tous. Lorsque j'ai posé la question on m'a répondu : Sur le budget 2008 il y a Fr. 22'000.00, ce montant là est pour les enfants de Denges qui vont dans des associations sportives et culturelles en dehors de Denges. J'ai trouvé que ce n'était pas énorme, j'ai vu qu'au budget 2009 nous avions Fr. 25'000.00, donc il y a eu une augmentation. J'imagine parce qu'il y a plus d'enfants sur la commune de Denges et donc des besoins supplémentaires. Cette année le montant est de Fr. 36'500.00, je le comprend aussi très bien par rapport à l'effort que la commune et que les gens de la commune font pour cet anniversaire de l'Abbaye qui est important pour Denges. »

Maintenant c'est de vous donner la marge de manœuvre pour courant 2010 d'avoir la possibilité d'augmenter ou nous attendons le budget 2011 ?

Il y a une autre possibilité : Est-il possible en cours d'année de faire un dépassement de crédit ?

« Vous m'avez entendu, c'est la seconde fois que je pose la question, je pense qu'elle n'est pas démesurée, nous verrons en cours d'année ou pour le budget 2011 si nécessaire. »

M. CHARMEY répond qu'en cours d'année ce n'est pas possible, car nous ne savons pas qui sera dans quel club. Nous donnons aux élèves pour autant qu'ils aient suivi les cours pendant toute l'année. Nous recevons les noms et les dates de naissances seulement à la fin de l'année.

Donc nous ne pouvons pas le faire en cours de route, nous n'aurons de toute façon pas les noms. Nous sommes obligés de travailler un petit peu à l'aveuglette, Nous disons là il y en aura 10 de plus, là 5 de moins, nous prévoyons une marge de manœuvre, mais ne pouvons pas la prévoir plus loin.

Une société qui a eu au mois de décembre 22 personnes âgées de 12 ans, nous lui verserons Fr. 70.- ou Fr. 45.- cela dépend de l'âge.

Afin de verser l'argent à bon escient, nous demandons la vérification au contrôle des habitants, car il y a des sociétés qui nous donnent des noms de personnes qui ne sont plus dans la commune.

Mme MÜLLER demande si un enfant fait un sport à l'extérieur de Denges, c'est l'organisme qui écrit à la commune et ensuite la commune donne un montant à l'organisme directement ?

M. CHARMEY répond oui

M. MONNIN désire faire une remarque sur le fond, par rapport à ce qu'a dit

M. Tavernier.

"Il y a déjà quelques années en arrière, l'ACRM aujourd'hui dissoute avait tenter de trouver une solution commune pour l'ensemble des communes faisant partie de l'ACRM de façon à régler le problème que vous avez soulevé, afin d'avoir quelque chose de commun, malheureusement les statuts de l'ACRM étant ce qu'ils étaient, si une commune sur (28 ou 30) refusait la proposition, et bien tout était à recommencer, et c'est ce qui s'était passé, à l'époque il y en a malheureusement une qui avait refusé et tout était retombé, donc de nouveau à la case départ.

Mme MOTTU STELLA demande quels sont les montants alloués par enfant.

M. TAVERNIER répond Fr. 45.- jusqu'à 10 ans et Fr. 70.- à partir de 10 ans.

pour toutes les associations et les activités quelles qu'elles soient.

Mme MÜLLER demande pourquoi c'est seulement pour les sports et autres en dehors de Denges.

M. MONNIN répond qu'il faut que l'enfant habite Denges, le sport peut être à Denges ou à l'extérieur de Denges.

M. TAVERNIER dit que : Soit on reste dans cette situation et on attend le budget 2011, c'est l'explication qui a été donnée, soit on donne une marge de manœuvre à la Municipalité pour revoir ces montants, le problème pour donner cette marge de manœuvre à la Municipalité c'est de le faire à l'aveugle, donc je suis embêté, M. le Président. Surtout que l'on parle de Fr. 10'000.00 à Fr. 15'000.00.

M. MONNIN demande de laisser la Municipalité faire son travail, Mme Pouly l'a dit tout à l'heure, la Municipalité travail sur ce problème, nous voulons essayer de trouver une harmonisation, ce n'est pas si simple avec les communes qui nous entourent parce que chacun à sa propre politique, alors ce que j'ai envie de vous demander, laissez-nous travailler, et si nous venons avec quelque chose qui est plus favorable que ce que nous avons prévu, il y aura un dépassement au budget et nous vous l'expliquerons lors des comptes.

M. TAVERNIER remercie la Municipalité pour la solution proposée.

« Si je reviens aujourd'hui c'est parce que vous m'aviez dit que ce serait pris en compte, cela ne l'a pas été parce que vous êtes bien occupés et je profite pour vous remercier pour votre engagement. Cette solution me sied. Merci »

- ◆ Chapitre 2 : Finances – page 6 et 7
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 3 : Domaines et bâtiments – page 8 - 9 et 10
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 4 : Travaux – page 11 & 12

M. MONNIN fait remarquer un point important : Dans le chapitre des routes, le point 314.01 Entretien du réseau routier.

Nous avons l'aménagement sécuritaire des routes dont Mme Maeder a parlé tout à l'heure qui a été à l'enquête, et qui est maintenant dans sa phase terminale.

Pour les travaux qui n'ont pas pu être fait en 2009 mais qui étaient prévus sur 2009, nous avons remis le montant sur 2010 afin de vous présenter quelque chose de plus plausible, car autrement nous aurions eu une réalité qui n'en n'était pas une. Ce montant est important, raison pour laquelle je me permet de faire cette remarque.

Mme MÜLLER demande au point 314.00 Entretien éclairage public à quoi est dû la différence entre le budget 2009 de Fr. 38'000.00 et celui de 2010 de Fr. 15'000.00.

Mme MAEDER répond qu'en 2009 était prévu le changement des lumières à la route de la Plaine, changement qui a eu lieu, il n'y a pas d'autres grand changement prévu dans la commune pour 2010.

- ◆ Chapitre 5 : Instructions publique et cultes – page 13
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 6 : Police – page 14
Aucune remarque
- ◆ Chapitre 7 : Sécurité sociale – page 15

M. HOSTETTLER dit que si la Municipalité désire faire des commentaires, elle est la bienvenue

M. MONNIN répond qu'il est difficile de faire un commentaire sur des chiffres ou l'on a aucune influence

M. TAVERNIER demande par rapport à cette augmentation est-ce parce que Denges à de bons résultats, à quel événement est-ce lié?

M. MONNIN répond que ce n'est pas forcément parce que Denges à de bons résultats, la péréquation actuelle est basée sur différents critères, elle est basée sur la population, sur notre taux d'imposition. Et au fond nous avons une chance à Denges, c'est que nous nous trouvons plus ou moins dans la moyenne cantonale. Ce qui veut dire que si vous reprenez la facture sociale des dernières années, vous verrez que nous sommes toujours plus ou moins dans cette moyenne cantonale, ce qui veut dire aussi qu'elle peut être modifiée. Il est vrai que dans la moyenne cantonale, si une commune a un résultat financier qui est extraordinaire et bien cela va peut-être pouvoir nous aider. Il y a le cas de Bussigny qui a eu, une année ou elle a encaissé Fr. 30 millions d'un contribuable, une contribution unique forcément ; cela répartit les frais de la facture sociale d'une manière un peu différente.

Ce qui veut dire que dans le canton, si des villes comme Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey ont des résultats qui peuvent être bons ou moins bon, forcément cela peut influencer notre facture sociale. Mais nous comme nous sommes au milieu de la moyenne cantonale, nous avons quand même une influence qui est relativement modeste, c'est ce qui fait influencer les chiffres.

Je profite de vous dire qu'il y a une nouvelle péréquation en cours qui nous a été présentée, mais dont je ne peux pas vous parler trop en détail parce qu'elle est encore à l'étude. Elle est proposée en ce moment au Grand Conseil. Cette nouvelle péréquation se veut plus juste pour essayer d'avoir une répartition de cette facture sociale, je dis plus juste entre guillemets parce que chacun défend un peu sa façon de voir, mais de nouveau dans cette nouvelle péréquation il y a un élément important qu'il faut retenir, et si cela passe c'est certainement bien, le taux d'imposition choisis par les communes n'influencera plus les frais de la facture sociale.

Vous vous rappelez l'épisode de Buchillon, qui pour diminuer la facture sociale a passé son taux d'environ 50 ou 60 à 100 ou 120 ce qui a fait diminuer de manière extrêmement importante la facture sociale. Cet exercice là, dans la nouvelle péréquation qui devrait être adoptée pour l'année prochaine si tout va bien sera résolu, on ne tiendra plus compte de ça, c'est surtout les critères de population dont on tiendra compte.

- ◆ Récapitulation du budget de fonctionnement - page 16

M. TAVERNIER demande si les comptes 2009 seront déficitaires, étant donné qu'il y avait déjà un déficit au budget 2009 ? Est-ce que les projections fiscales actuelles le confirment ou aurons-nous nous des résultats bénéficiaires.

M. MONNIN répond que pour les comptes 2009, les prévisions de recettes ne sont en tous cas pas supérieures à ce que nous avons prévu, il n'y a pas de grande surprise à avoir, ni dans un sens ni dans un autre, maintenant il y a toujours quelques impôts extraordinaires qui peuvent arriver, mais nous le saurons qu'en fin d'année. On se rend compte quand même d'une chose, c'est que l'on commence à avoir des chiffres qui sont négatifs, c'est une tendance réelle, même en faisant très attention.

- ◆ Charges et revenus du budget 2008 – pages 17 & 18
Aucune remarque
- ◆ Plan des dépenses d'investissement – page 19
Aucune remarque

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. HOSTETTLER clôt la discussion et demande à M. Salquin de donner lecture des conclusions de son rapport.

Le Budget 2010 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité

7. Propositions individuelles

Aucune n'est parvenue sur le bureau du Conseil

8. Divers

M. TAVERNIER demande si la Municipalité peut nous donner un plan de situation sur le rapprochement des communes.

M. CHARMEY répond qu'il est difficile de donner un plan de situation, car il n'y en a pas. Comme dit lors du précédent Conseil, nous sommes en deuxième phase, maintenant nous attendons les résultats de cette seconde phase, nous nous retrouvons la semaine prochaine pour remplir les dernières données, et nous auront peut-être des nouvelles courant janvier ou février, nous ne pouvons pas dire, c'est la maison IDHEAP qui nous donnera les conclusions. Le planning est assez long.

Mme MÜLLER informe le Conseil communal qu'au collège de la Crosette nous avons grâce à la Municipalité, que je profite de remercier, pu créer un potager scolaire, c'était une idée d'élève, et, grâce à la mise en œuvre du terrain par la Municipalité, nous avons pu suivre un cours et planter nos bulbes pour les voir pousser au printemps. Les enfants apprécient énormément de pouvoir travailler la terre, découvrir ce que c'est, comment on plante les choses, etc...Un grand merci à la Municipalité.

M. CHARMEY ajoute que ce n'est pas la Municipalité qui a été bêcher et piocher, ce sont nos employés communaux, et notre apprenti.

M. HOSTETTLER annonce au sujet des votations fédérales du 29 novembre, l'objet concernant les minarets et celui concernant le matériel de guerre :
La commune de Denges a refusé les 2 objets à 53 %

M. HOSTETTLER souhaite à toutes et à tous au nom du bureau du Conseil communal de Joyeuses Fêtes de fin d'année et invite l'assemblée, au nom de la Municipalité, à partager le verre de l'amitié.

Il est 21 h 25 M. HOSTETTLER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

D. Hostettler

M. Ferreira